



MANZIAT INFOS

Journal Municipal – Juin 2018 – N° 39
www.manziat.fr

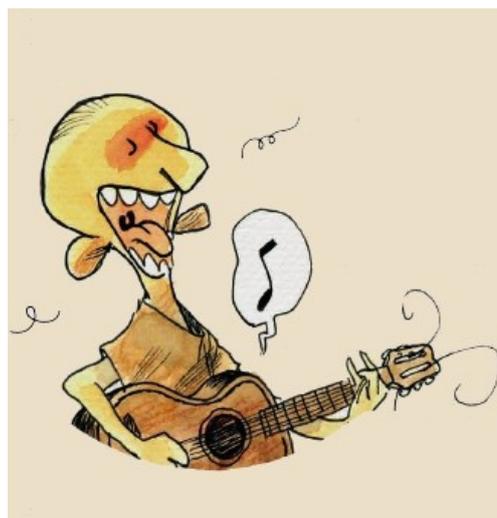
VENDANGES DE L'HUMOUR

A VOS AGENDAS !

La 21ème édition du festival des Vendanges de l'Humour se déroulera du vendredi 16 novembre au samedi 1er décembre 2018.

A Manziat, nous aurons le plaisir d'accueillir Frédéric FROMET le jeudi 22 novembre. Avec des chansons percutantes et pleines d'humour, il nous emportera dans son univers musical décalé avec pour thème principal la société d'aujourd'hui. Le ton est direct et drôle de méchanceté. Frédéric FROMET chante, joue de la guitare et chronique en chanson chaque semaine sur FRANCE INTER.

Les billets seront en vente courant septembre en mairie mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans nos différents supports de communication.



Sommaire

Festival des Vendanges de l'Humour	01
Environnement / Assainissement	02
Fleurissement / Mairie / Police municipale	03
Communication / Urbanisme	04
Séance du conseil du 25/04/2018	05
Séance du conseil du 20/06/2018	06

COMMISSION ENVIRONNEMENT

DESHERBAGE

L'entrée en vigueur de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, interdisant notamment aux communes l'utilisation des pesticides depuis le 1er janvier 2017, a obligé nos collectivités à changer radicalement de méthodes de travail concernant le désherbage.

Tolérer quelques herbes, c'est protéger notre environnement et notre santé. La présence de flores spontanées sur les trottoirs, au pied des arbres ou dans les cimetières n'est pas le signe d'un manque d'entretien mais celui d'un nécessaire changement de notre regard sur la nature en milieu urbanisé.

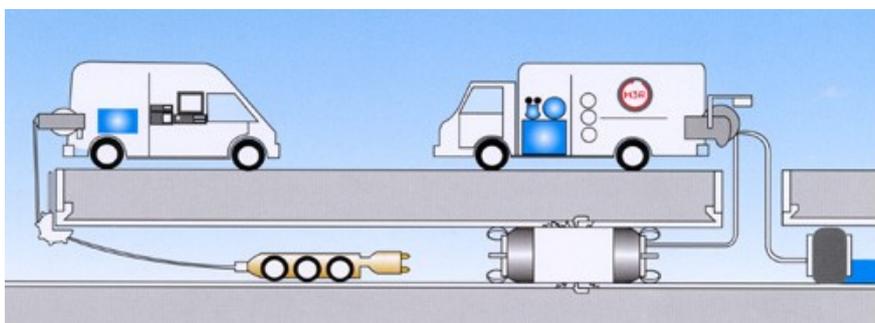
Dans un souci d'équilibre budgétaire, la municipalité n'embauchera pas de personnel supplémentaire. Nous vous invitons donc à participer à l'effort collectif, comme beaucoup d'entre vous le font déjà depuis des années, en maintenant votre partie de trottoir, de talus ou de fossé en bon état de propreté aux abords de votre propriété.

Il faut aussi rappeler que la loi interdit aux particuliers, sous peine d'amende, de désherber chimiquement sur le domaine public et plus particulièrement les fossés. La solution est de laisser pousser l'herbe et de la tondre régulièrement ou de l'arracher. Soyons conscients qu'il ne faut pas laisser aux générations futures une terre et une eau insalubres.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

TRAVAUX ROUTE DES PINOUX

Les travaux d'assainissement ont été réceptionnés route des Pinoux concernant le secteur du Chemin du Champ de la Salle jusqu'à l'ancienne station d'épuration, soit un linéaire de 880 m pour un montant de 249 787 € HT. La technique retenue est la réhabilitation des réseaux sans tranchée par chemisage d'une gaine en fibre de verre qui après polymérisation, durcit et crée ainsi un nouveau tuyau rigide et résistant à la charge. L'objectif de ces travaux est de supprimer les infiltrations d'eau claire dans nos réseaux afin de ne plus surcharger la station d'épuration. En parallèle les riverains ont été auditionnés sur leurs branchements en eaux pluviales et eaux usées et en cas de non-conformité ils ont obligation de se mettre aux normes afin de leur éviter toute pénalité financière. La prochaine étape, pour 2018, sera le tronçon de la route des Barbéries.



FLEURISSEMENT



AVIS AUX AMATEURS

Après les aménagements paysagers de ces dernières années, notre commune s'attache à valoriser notre environnement et à le rendre plus agréable par un fleurissement dans le centre du village et dans plusieurs quartiers.

Après la préparation des massifs et des bacs par les employés communaux, les bénévoles du fleurissement ont mis en place environ 1300 plants choisis par les spécialistes de l'équipe.

Cette année, il a été créé deux nouveaux massifs de fleurs annuelles entre les parkings devant la salle des fêtes.

L'embellissement de la commune c'est aussi la propreté. Les bénévoles du fleurissement participent au désherbage des massifs tout au long de l'année en collaboration avec les employés municipaux. Ils participent aussi à l'assemblée générale du comité départemental et aux remises de prix suite au classement annuel.

Le groupe, managé par Jean Laurent, aurait besoin de renforts, alors si vous êtes sensibles à l'esthétique de votre commune, faites vous connaître à la mairie.

MAIRIE

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 2 juillet au 31 août 2018, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

- Lundi, mardi et mercredi ▶ de 9h à 12h
- Vendredi ▶ de 9h à 12h et de 14h à 17h



URBANISME

Le service urbanisme est fermé le mercredi. Merci de prévoir vos visites à ce sujet les autres jours de la semaine.

RECENSEMENT

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser. L'attestation de recensement est nécessaire pour de nombreuses démarches administratives. Ne pas l'avoir risque de vous bloquer !

POLICE MUNICIPALE

LE BRUIT

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ◇ les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- ◇ le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◇ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



RESPECTEZ VOS VOISINS

Toute l'année, le brûlage des déchets végétaux, à l'air libre ou en incinérateur, est formellement interdit sur notre commune.

Les déchets verts doivent être acheminés à la déchetterie intercommunale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la police municipale (voir arrêté préfectoral de l'Ain du 03/07/2017, les contrevenants s'exposent à une amende pénale de 450 €).

COMMISSION COMMUNICATION

SONDAGE

Lors du précédent numéro, nous vous avons distribué un sondage afin d'évaluer la pertinence de nos supports de communication. Sur environ 900 formulaires distribués, seulement 38 ont été retournés soit un taux de retour de 4.22% ce qui est très peu pour en tirer une conclusion et développer des axes de travail.

Les personnes ayant répondu ont confirmé avoir un accès facile à l'information (97.37%) et bien connaître nos supports (100%). 52.6% évaluent la communication très satisfaisante et 47.4% satisfaisante. Le support préféré est le bulletin annuel, puis le Manziat Infos, le site internet et en dernier lieu la page Facebook.

Quelques suggestions ou remarques ont été relevées :

- ◇ Souhait de mise en place d'un système de questions/réponses administrés/conseillers et de consultation des habitants
- ◇ Besoin d'un calendrier plus détaillé sur internet : lieu, horaires, ...
- ◇ Souhait de plus d'infos sur l'urbanisme : PLUi et permis de construire
- ◇ Demande que chaque commission soit présente dans chaque Manziat Infos
- ◇ Définition des sigles utilisés dans les comptes-rendus du conseil municipal ou les articles
- ◇ Souhait de simplification des comptes de la commune
- ◇ Besoin d'informations supplémentaires sur les projets à venir, les nouveaux commerces et les nouvelles entreprises
- ◇ Proposition de nouvelles fréquences de parution pour le bulletin et le Manziat Infos
- ◇ Remarque sur le manque de visibilité des panneaux annonçant les manifestations

COMMISSION URBANISME

LE CODE DE L'URBANISME

Le code de l'Urbanisme mentionne en tout premier lieu dans sa partie législative que « le territoire français est le patrimoine commun de la Nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences ».

De ce fait, les communes disposent de différents outils de réglementation pour gérer les différentes demandes de travaux et d'urbanisme. Concernant Manziat, le règlement d'urbanisme en cours est un plan d'occupation des sols dont la dernière version date de 2006.

Ce document sera remplacé lorsque le futur PLUi (**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**), en cours d'élaboration, sera opérationnel. Les travaux de ce PLUi feront l'objet d'une présentation plus approfondie lors d'un prochain Manziat Infos.

D'un point de vue pratique, lorsque l'on veut effectuer des travaux, différentes démarches sont incontournables. Selon la nature des travaux, la constitution du dossier auprès du service urbanisme de la commune diffère.

Il existe 2 possibilités : **la déclaration préalable** et **le permis de construire**. Pour tous vos dossiers, n'hésitez-donc pas à consulter le service urbanisme de la mairie qui vous guidera dans vos démarches.

Lorsque la demande a été déposée puis acceptée par la mairie, l'affichage de l'autorisation de ces travaux est obligatoire sur le terrain et doit être clairement lisible depuis la voie publique. A la fin des travaux, une déclaration d'achèvement doit être déposée en mairie, attestant que les travaux sont en totalité terminés et conformes à l'autorisation d'urbanisme initiale.

Cas particulier des raccordements aux réseaux SAUR : la déclaration d'achèvement des travaux ne pourra intervenir qu'après que la SAUR ait délivré un certificat de conformité.



Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2018

Membres en exercice : 19

Absents excusés: APPERT Annie, DURUPT Nadège

Pouvoirs : APPERT Annie a donné pouvoir à BENOIT Monique

➤ **Procès-verbal de la séance du 28 mars 2018** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité avec seize voix et deux abstentions de deux personnes absentes lors de la séance du 28 mars 2018.

Aucune délibération n'est à prendre au cours de ce conseil, qui est réuni afin de faire le bilan des commissions et répondre aux questions diverses.

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission Voirie** (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) : Le marquage au sol est en cours. Une bande herbée difficile à entretenir a été bétonnée à la salle des fêtes.

4 tonnes d'enrobé à froid ont été livrées et les services techniques ont presque terminé de les utiliser pour nos routes communales.

Le PATA sera programmé dans les prochaines semaines.

Concernant la circulation, malgré les différentes mesures prises par la commune, dont la dernière en date : pose d'un nouveau panneau de signalisation à l'entrée de Manziat, les camions n'empruntent toujours pas le bon chemin. Une mise à jour a été demandée pour que les GPS puissent indiquer la bonne route.

D. Rohrbach indique que plusieurs personnes lui ont demandé s'il était possible de mettre un conteneur supplémentaire au cimetière vers le point d'eau afin d'éviter les allers et venues des usagers lors de l'entretien des tombes de leurs proches.

T. Boyat interpelle le conseil sur le caractère accidentogène à la sortie sur la Grand'Route lorsque l'on vient de la Place de la Mairie. Il propose que la dernière place de stationnement soit supprimée afin de permettre une visibilité quasi-inexistante à ce jour.

⇒ **Commission Assainissement/Environnement** (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN) : Concernant l'assainissement, les travaux de chemisage sur la Route des Pinoux seront terminés fin avril, la date de réception est fixée au 22 mai. Une convention tripartite avec le département, l'agence de l'eau et la commune avait été signée en 2013 avec un certain nombre de travaux prioritaires à effectuer. L'agence de l'eau nous a annoncé la fin des subventions, les derniers dossiers devront être présentés avant le 30 juin 2018 pour une réalisation au plus tard sur 2019. Une rencontre sera programmée prochainement avec le département afin de faire un point sur cette convention. Parallèlement des passages caméras seront programmés dans de nouveaux secteurs afin de permettre de déposer des demandes auprès de l'agence de l'eau avant la date butoir pour l'obtention de subventions.

Le 17 mai, une rencontre aura lieu à Malafretaz sur le thème du 0% phytosanitaire, L. Voisin s'y rendra avec T. Boyat et souhaite que cette information et la possibilité de s'y rendre sur la base du volontariat soit offerte aux agents techniques.

La ½ journée « Nettoyons notre village » organisée le 7 avril dernier a connu une bonne affluence notamment avec la participation des écoles. Une vingtaine de sacs ont été récoltés. C'est une manifestation qui se généralise dans plusieurs communes alentours et qui sera à renouveler l'année prochaine toujours en privilégiant comme cette année le caractère pédagogique.

Le 28 avril, L. Voisin se rendra à l'assemblée générale du fleurissement en lieu et place de J. Laurent, il sera accompagné de M. Catherin, B. Berry et B. Bourgeois membres du comité de fleurissement de Manziat.

Il est fait remarquer que dans certains quartiers, l'eau qui s'écoule des robinets est « noire », la mairie n'était pas informée et contact sera pris avec la SAUR pour signaler ce dysfonctionnement.

⇒ **Commission Communication** (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Une réunion de la commission communication sera programmée semaine prochaine afin de faire un point sur le retour du sondage distribué avec le dernier Manziat Infos. Une quarantaine de personnes ont répondu. Le prestataire du feu d'artifice de l'an dernier a été retenu pour cette année également. Il est demandé à tous les conseillers de bien vouloir être présents ce mardi 8 mai à 9h30 pour la mise en place de la salle. Une animation ayant lieu la veille au soir dans la salle, il est impossible pour les services techniques de la préparer à l'avance. S. Bernard sera absente et a transmis toutes les indications à C. Charvet pour le déroulement de cette cérémonie. S. Bernard et V. Huth se retrouveront afin de faire le tour des informations sur le site et effectuer une mise à jour générale.

⇒ **Commission CLES** (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) : A. Catherin s'est rendue à la réunion des D.D.E.N. Elle a également participé à l'assemblée générale de l'association Val de Saône Intérim, association dont l'objet est l'aide à la personne permet à 28 hommes et 105 femmes de pouvoir effectuer de menus travaux (jardinage, ménage...) chez des particuliers et ainsi bénéficier d'un travail.

La bibliothèque recherche des bénévoles car trois personnes vont prochainement arrêter. Les horaires d'ouverture actuels devraient être revus à la rentrée.

Le prochain spectacle de la bibliothèque aura lieu le 10 octobre 2018, Ozan sera notre commune binôme sur ce projet. Les deux spectacles retenus sont « Elle est fatiguée pioupiou », « le cri d'amour de l'huître perlière ».

A. Catherin félicite les pompiers pour l'organisation du parcours sportif.

Le CCAS s'est réuni ce 26 avril pour approuver les comptes 2017 et voter le budget pour 2018.

⇒ **Commission Urbanisme** (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT) : D. Catherin dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. Le 28 avril il se rendra avec le policier municipal pour dresser un nouveau procès-verbal d'avancement des travaux d'un projet de construction stagnant. Si le constat confirmait que les travaux n'ont pas évolué de façon conséquente depuis la dernière visite, le Procureur de la République sera informé.

Concernant le PLUI, une réunion s'est tenue le 5 avril dernier sur la thématique des « logements vacants » avec une présentation succincte de notre intercommunalité. La norme nationale du nombre de logements vacants est de 5%, Manziat serait à 7.62% ce qui correspondrait à 68 logements vacants. La commune va recevoir un fichier désignant les emplacements de ces logements qui sera examiné par la commission PLUI.

M. le maire faire remarquer concernant la mise en place du PLUI, qu'il s'agit d'un document d'urbanisme qui entraîne la remise à zéro de toutes les données précédentes, et qu'en conséquence, il ne faut pas considérer notamment que tous les terrains qui étaient désignés comme terrain à bâtir sur notre actuel plan d'urbanisme, le seront toujours. La destination donnée à un terrain (comme un terrain à bâtir) n'est pas une destination donnée à vie.

La prochaine commission PLUI relative au PADD, dont une présentation a été faite en commission, aura lieu le 2 mai prochain.

Questions diverses

M. le maire informe que la fête des écoles aura lieu pour l'ascension au stade de Manziat, le stade de Bâgé n'étant pas disponible. Il sera demandé aux services techniques d'effectuer le nettoyage des lieux. L'assemblée générale du bureau de l'association foncière a eu lieu le 19 avril dernier, V. Huth a pris ses fonctions de secrétaire administrative de l'association, les comptes 2017 ont été approuvés et le budget 2018 voté.

Les membres du bureau s'organisent en binômes afin de faire un état des lieux des travaux à prévoir, une réunion sera organisée sur ce thème dans un mois. La société de chasse va louer l'ancien local du tennis, leur ancien bungalow va donc disparaître.

Le policier a repris ses tournées le soir dans Manziat avec des

horaires variables.

M. le maire s'est rendu à l'assemblée générale des Gazafonds, ces derniers reconduisent leur fête du mois de juin. A noter que depuis sa création, l'association a servi le plus grand nombre de repas lors de sa fête de 2017.

M. le maire s'est rendu à l'assemblée générale du SIEA qui n'a pas permis de réunir le quorum et a donc nécessité l'organisation d'une seconde réunion.

Le nouveau kinésithérapeute de Manziat a ouvert ses portes, et son planning est déjà bien complet.

M. le maire, renouvelle ses félicitations aux pompiers de Manziat pour leur participation massive au parcours sportif. Mais aussi un grand merci à leurs épouses et bénévoles, qui ont permis que tout soit très bien organisé aussi bien en journée que le soir où 350 repas ont été servis dans la salle des fêtes. Les scores obtenus par nos pompiers lors des différentes épreuves font également honneur à notre commune.

S. Serault est partie en retraite, M. le maire remercie les conseillers qui ont pu se rendre disponibles pour son pot de départ. G. Dufloux, sa remplaçante a pris ses fonctions, début avril. Avec l'arrêt des T.A.P., un rééquilibrage de la répartition des tâches et des horaires sera fait entre les deux ATSEM, après étude au cours du mois de mai/juin, pour une mise en place à la rentrée de septembre.

M. le maire informe le conseil qu'il a invité l'association Les Amis du Patrimoine pour l'organisation de deux expositions :

- du 29 septembre au 02 octobre 2018, en salle du conseil municipal, sur le thème « Vie Municipale »

- le 11 novembre 2018, salle nord de la salle des fêtes, sur le thème « Exposition sur les poilus ».

Il invite également les conseillers à lui faire part de leurs idées sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre, dont ce sera le centenaire cette année.

M. le maire a rencontré le SIEA et la SOBECA, il reste des gamelles pour lesquelles il manque des chapeaux, ainsi qu'une lampe à changer. Toutes les horloges de programmation des lumières seront à régler avec un décalage de 15 minutes plus tard le soir.

Suite à l'accident survenu ce week-end, un courrier va être adressé au président du conseil départemental de l'Ain pour lui demander une ligne blanche sur la RD 933 au lieu de la ligne discontinuée actuelle. Deux demandes restées infructueuses avaient déjà été faites en ce sens en 2013 et 2016.

M. le maire vérifie les délégations des conseillers, C. Charvet ne reçoit plus de convocation ou information de la part de l'Office du Tourisme. Le secrétariat en mairie se charge de faire le nécessaire.

La cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes ayant obtenu la majorité aura lieu le samedi 28 avril à 19h00 en mairie.

La communauté de communes invite les communes à vérifier l'accessibilité des sentiers de randonnées, et faire le nécessaire en conséquence si besoin était. T. Boyat, J. Penin, A. Catherin, M. Benoit, L. Voisin, S. Bernard et A. Appert sillonneront les chemins et feront un retour au conseil sur ce point.

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2018

Membres en exercice : 19

Absents excusés: DURUPT Nadège, BOYAT Marie Eve

➤ **Procès-verbal de la séance du 25 avril 2018** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité avec quinze voix pour et deux abstentions de deux personnes absentes lors de la séance du 25 avril 2018.

Avant de débiter la séance, M. le Maire tient à remercier les conseillers qui ont participé à la remise des cartes aux jeunes électeurs le 28 avril dernier, c'est un grand moment dans leur vie de citoyen et il est donc important de les accompagner.

Merci également à ceux qui étaient présents pour la cérémonie du 8 mai.

1/ Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune

Il convient de voter une décision modificative afin de régulariser des imputations budgétaires qui ont été modifiées depuis le vote du budget fin mars, ainsi que des opérations d'ordre dont les éléments étaient manquants à cette date.

M. le Maire demande au conseil de valider la décision modificative n°1 au budget principal de la commune suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
67	673	titres antérieurs annulés	250,00 €				
65	65548	Autres contributions	-250,00 €				
TOTAL			0,00 €	TOTAL			0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
040	16878	Autres dettes	1 600,00 €	040	28031	Amort frais études	4 392,00 €
10	10226	Taxe Aménagement	3 031,25 €	040	28033	Amort frais insertion	102,00 €
2315	op 145	Acquisitions immobilières	-4 631,25 €	10	10226	taxe aménagement	-4 494,00 €
TOTAL			0,00 €	TOTAL			0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative numéro 1.

2/ Admission en non-valeur

Un titre de recettes a été émis à l'encontre d'un usager pour des

sommes dues sur le budget principal de la ville de 2015. Celui-ci reste impayé malgré les diverses relances du Trésor Public et devient irrécouvrable au motif suivant « Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ».

M. le Maire demande au conseil d'admettre ce titre en non-valeur, et d'imputer cette somme au compte 6541 « Non-valeurs » pour la somme de 29.90 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision d'admission en non-valeur de la somme de 29.90 Euros.

3/ Demande de subventions réhabilitation des réseaux

M. le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et de suppression des intrusions d'eaux claires parasites Route des Pinoux sont presque terminés, la Rue des Barberies est programmée pour cette année mais ce projet est toujours suspendu à la confirmation écrite de la subvention qui pourrait être accordée par l'agence de l'eau.

Toutefois, d'autres secteurs sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018). Secteurs définis comme des priorités aux termes de la convention tripartite signée entre le Directeur de l'Agence de l'eau, le Préfet et le Maire de Manziat le 20 décembre 2013.

La commune a jusqu'au 30 juin 2018 pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

Trois secteurs sont concernés, trois dossiers seront donc demandés séparément :

- secteur D1 : Suite de la Route des Pinoux pour 415 mètres
- secteur D7 : Route des Semalons pour 195 mètres
- secteur D14 : Secteur des millets pour 385 mètres

Arrivée de Luc VOISIN.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- valider la totalité des 3 opérations (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...);
- valider le montant HT des opérations, et leurs modalités financières;

SECTEUR D1 – SUITE ROUTE DES PINOUX	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 128 046.75 € M.O. (5.5%) : 7 042.57 € Dépenses annexes : - levés topo, passages caméra, études géotechniques, diagnostic amiante : 6 700.00 € - essais, révisions de prix, imprévus... : 3 210.68 €	Subvention Conseil Départemental : 29 000.00 € Subvention Agence de l'Eau : 29 000.00 € Autofinancement : 87 000.00 €
Total HT : 145 000.00 €	Total HT : 145 000.00 €

SECTEUR D7 – ROUTE DES SEMALONS	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 89 012.25 € M.O. (5.5%) : 4 895.67 € Dépenses annexes : - levés topo, passages caméra, études géotechniques, diagnostic amiante : 6 700.00 € - essais, révisions de prix, imprévus... : 2 292.75 €	Subvention Conseil Départemental : 20 580.00 € Subvention Agence de l'Eau : 20 580.00 € Autofinancement : 61 740.00 €
Total HT : 102 900.00 €	Total HT : 102 900.00 €

D14 – LES MILLETS	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 102 782.25 € M.O. (5.5%) : 5 653.02 € Dépenses annexes : - levés topo, passages caméra, études géotechniques, diagnostic amiante : 6 700.00 € - essais, révisions de prix, imprévus... : 2 664.73 €	Subvention Conseil Départemental : 23 560.00 € Subvention Agence de l'Eau : 23 560.00 € Autofinancement : 70 680.00 €
Total HT : 117 800.00 €	Total HT : 117 800.00 €

- valider l'engagement de la collectivité à mener à terme ces opérations ;
 - déposer les dossiers de demandes de subventions avant le 30 juin 2018 afin de solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau ;
 - autoriser le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs D1, D7 et D14, à percevoir les aides attribuées par l'Agence pour le compte de la Commune, et à la lui reverser ;
 - demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le plan de financement des trois opérations ci-dessus, et autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions.

4/ Demande de subvention petit matériel des pompiers

Aux termes de la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 11 décembre 2009, prorogée chaque année, il est possible pour la commune de demander des subventions pour l'achat de petits matériels dont la liste et le taux de subvention correspondant figure en annexe de la délibération du conseil d'administration du SDIS. Cette année la commune a déjà acquis une tenue de pompiers ainsi que des nouveaux tuyaux pour équiper nos sapeurs-pompiers.
 M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander toute subvention concernant l'achat de petits matériels au SDIS pour cette année 2018.
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions pour du petit matériel de pompiers.

5/ Désignation des jurés d'assises

M. le maire explique que comme chaque année il faut procéder à la désignation de la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2019.
 Le nombre de jurés pour Manziat est de 2, mais il est nécessaire

de tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin.
 Les jurés devant avoir entre 23 et 70 ans, et résider à titre principal dans le département de l'Ain un tri a été fait dans nos habitants afin de respecter ces critères. Les personnes tirées au sort seront informées personnellement de leur désignation.
 M. le maire propose au 1^{er} adjoint de procéder au tirage au sort.

6/ Modification des statuts du SIEA

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité – de la phrase suivante : « les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mise en œuvre par le syndicat. Les modalités seront définies par le comité syndical. »

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-7 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

M. le maire invite le conseil à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification statutaire telle qu'énoncée ci-dessus et autorise M. le maire à effectuer toute démarche auprès du SIEA en sens.

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission Voirie** (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) : Des travaux ont été réalisés Chemin Vieux permettant à ce dernier de trouver sa largeur initiale. Le PATA a commencé cet après-midi. Cette année c'est la SOCAFL qui est chargée de ce chantier.

J. Laurent invite les conseillers à signaler en mairie s'ils constatent des dégâts qui pourraient résulter des inondations lors des fortes pluies.

Le 26 juin à 20h, une réunion publique aura lieu avec les riverains de la Route de Chevroux afin de leur présenter le projet de cheminement doux dont les travaux devraient débuter prochainement. M. le maire informe le conseil que sur ce dossier, une demande de subvention au titre de la DETR avait été faite, et qu'une réponse favorable est arrivée au courrier de ce matin puisque la commune pourra bénéficier de 9285 Euros de subvention.

Suite à l'accident survenu au mois de mai à l'entrée SUD du village, la commune a rencontré la direction des routes pour la mise en

place d'une ligne blanche sur cette portion. La commune est dans l'attente de la convention matérialisant ce projet.

M. le Maire s'est rendu avec V.Huth, ce matin à une réunion sur le thème « domanialité et alignement » animée par Axis et l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain. A l'issue de cette rencontre, ils se sont entretenus avec les membres de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain car ces derniers avaient commencé l'an passé une étude sur l'aménagement de l'entrée Sud de la commune. Une nouvelle rencontre aura lieu le 18 septembre 2018 afin de mettre en place un cahier des charges pour rechercher un maître d'œuvre qui aurait pour mission de travailler sur un projet d'aménagement de l'entrée sud. Cette réflexion débute, si le budget le permet, ces travaux seraient programmés pour 2020/2021.

M. le Maire et J. Laurent ont rencontré le SIEA et la SOBECA pour les points lumineux défectueux après les orages de juillet. Un dossier d'assurance a été déposé pour 20 points lumineux. Celui de la MARPA vandalisé, a également fait l'objet d'un dossier d'assurance et sera remplacé le mois prochain, il ne resterait donc qu'un seul point à la charge de la commune.

⇒ **Commission assainissement/environnement** (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN): La communauté de communes a délibéré sur le règlement du SPANC, il sera téléchargeable sur le site de la commune. Un rendez-vous a eu lieu avec le conservatoire des espaces naturels en présence de M. le Maire, J. Laurent, T. Boyat et C. Bonnetain. Le conservatoire des espaces naturels va entretenir, pendant deux ans, par broyage les prairies qui ont été réensemencées suite au déboisement et seront ensuite mises en pâture par Mr Bonnetain.

M. le Maire tient à rajouter que le conservatoire des espaces naturels va organiser des actions pédagogiques en faveur des écoliers de Manziat, ces dernières devraient avoir lieu dès le mois de septembre.

La SAUR viendra présenter à la commission assainissement et aux conseillers qui le souhaitent, son rapport annuel, le 2 juillet prochain à 18h00 en mairie.

La réception du chantier de réhabilitation des réseaux de la Route des Pinoux a eu lieu le 11 juin dernier.

Le filtre tertiaire de la station d'épuration va partir en réparation suite à un problème de maintenance, il n'y aura aucune incidence sur le traitement des eaux usées.

⇒ **Commission Communication** (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN): L'arborescence du site internet de la commune a été modifiée pour une meilleure lisibilité. Des simplifications sont encore à venir et un travail sur les entreprises de la commune est en cours. Le Manziat Infos sera distribué à partir du 30 juin prochain. Les places du spectacle des Vendanges de l'Humour qui aura lieu le 22 novembre prochain sont déjà en vente sur le site des Vendanges de l'Humour, mais une billetterie sera également organisée en mairie dès la rentrée. Un rendez-vous est prévu avec un fournisseur début juillet, pour les décorations de Noël.

⇒ **Commission CLES** (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): Le CCAS a voté son budget annuel le 26 avril dernier. Au cours de cette réunion, un bilan du repas des aînés a également été fait ainsi que les démarches pour la télétransmission des actes en préfecture. A. Catherin est entrée au bureau de la MARPA lors de l'assemblée générale de cette dernière le 30 mai dernier. M. le Maire la remercie pour son implication, Manziat n'avait jusqu'à aujourd'hui personne pour la représenter au sein du conseil d'administration. L'assemblée générale de l'ADMR qui a eu lieu le 4 juin, et à laquelle s'est rendue A. Catherin est une association qui fonctionne bien mais qui est toujours en recherche de bénévoles, la présidente quitte son poste cette année.

L'association des restaurants scolaires a présenté le 19 juin aux parents, en présence d'A. Catherin, un logiciel permettant les inscriptions des enfants aux repas en ligne.

Le 29 juin les T.A.P. présenteront leur spectacle de fin d'année à 15h30 au gymnase, les conseillers sont invités à se rendre à ce

spectacle.

⇒ **Commission Bâtiments** (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): Suite aux études de sol, le projet de restaurant Scolaire connaît un surcoût puisque le montant des travaux maîtrise d'œuvre comprise de 591 021.18 € HT validé en janvier par le conseil passe à 609 433.97 € HT. Le chiffrage final sera connu lors de l'ouverture des plis prévu début octobre, suite à un appel d'offre qui sera lancé fin juillet.

Le 3 juillet, la commission bâtiment rencontrera l'association du Restaurant Scolaire afin de parler du projet et de ses évolutions.

⇒ **Commission Urbanisme** (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): Deux réunions ont eu lieu concernant le PLUI, une relative aux logements vacants (au nombre de 13) et l'autre sur les différents scénarii possibles par pôle, D. Catherin et M. le Maire y étaient présents. Chaque pôle devra se positionner sur un scénarii, notre pôle étant constitué d'Ozan, Vésines, Asnières, Chevroux, Boissey et Manziat se réunira le 11 juillet pour en parler.

D.Catherin, M. le Maire, C. Sibellas et V.Huth ont rencontré B. Berry de la commune de Feillens qui est venu présenter des outils pour appliquer la R.T. 2012 d'un point de vue administratif. M. le Maire le remercie bien vivement pour ses précieux conseils.

Le 28 avril dernier, D. Catherin et le policier municipal se sont rendus sur un chantier de construction de maison individuelle qui a débuté depuis plusieurs années afin de constater si les travaux avaient avancés. Les travaux progressent mais un suivi de ce dossier est nécessaire.

La prochaine commission d'urbanisme aura lieu le 4 juillet à 18h30. D. Catherin dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil qu'une déclaration de projet est en cours avec la communauté de communes pour mettre des terrains en zone UX d'une surface d'environ 7 000 m². Cette démarche permettrait aux artisans de proximité de se développer et de continuer à proposer des services aux Manziatis. Un dossier complexe est à monter et M. le Maire ira le présenter à la D.D.T. début juillet.

P. Ferrand, agent technique, a repris le travail à temps complet en début du mois de juin. A. Jullin a demandé un congé parental de six mois. Une réflexion pour un remplacement par un mi-temps est envisagée.

Trois nouveaux pompiers vont intégrer notre CPINI et M. le Maire les a rencontrés afin de leur rappeler l'importance de leur implication au sein de notre centre.

Un accident a eu lieu dernièrement à Manziat, pour lequel les sapeurs-pompiers n'ont pas été alertés (ce sont les pompiers de Montrevel-en-Bresse qui sont intervenus). Un courrier a été adressé au SDIS de Bourg-en-Bresse pour en connaître la raison.

M. le Maire s'est rendu à l'assemblée générale du football club, l'équipe descend d'une division, mais les vétérans gagnent la coupe.

Mme PONTIUS, Mme BOYAT et Mme ANDROZ, bénévoles de la bibliothèque quittent leurs fonctions fin juin. M. le Maire les remercie pour toutes ces années passées à œuvrer au sein de la bibliothèque communale.

M. le Maire remercie les conseillers qui ont participé avec lui, en formant une équipe de boulistes au challenge organisé par l'association bouliste. L'équipe est arrivée 6^{ème} sur 24, une belle performance.